

## Étude QualiTHravail

# Première étude nationale sur la santé et la Qualité de Vie au Travail des personnes en situation de handicap : Des résultats en demi-teinte

L'année dernière à cette même époque, l'Observatoire QualiTHravail®, la 1<sup>re</sup> étude nationale sur la Santé et la Qualité de Vie au Travail des personnes en situation de handicap, reconnues ou non, était lancée. Les résultats de cette première édition ont été dévoilés au début du mois. Avec 1902 personnes ayant répondu et 400 employeurs, privés, publics ou associatifs représentés, on peut dire que la thématique a suscité l'intérêt et que les résultats sont significatifs.

**UNE ÉTUDE SANS PRÉCÉDENT SUR la Santé et la Qualité de Vie au Travail des personnes rencontrant des difficultés de santé dans leur activité professionnelle.** Le cabinet Ariane Conseil qui porte l'Observatoire QualiTHravail® est un acteur historique sur le sujet du handicap et de la santé au travail. « Cela fait 25 ans que nous accompagnons les employeurs, privés ou publics, pour mettre en place des politiques d'emploi de personnes en situation de handicap. Or, de notre expérience, nous avons acquis la conviction que l'association des personnes en situation de handicap aux actions & Politiques Handicap est un facteur de réussite », explique Stéphanie Galvan, Directrice Générale.

Cet Observatoire vient par ailleurs combler un vide. En effet, si les perceptions des managers, des dirigeants d'entreprises ou encore des collègues sur l'emploi de personnes handicapées avaient été interrogées, jamais la parole n'avait

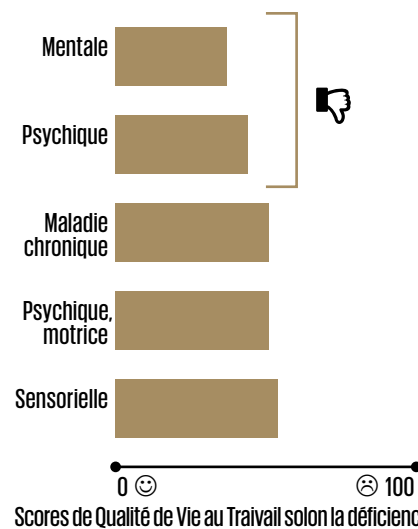
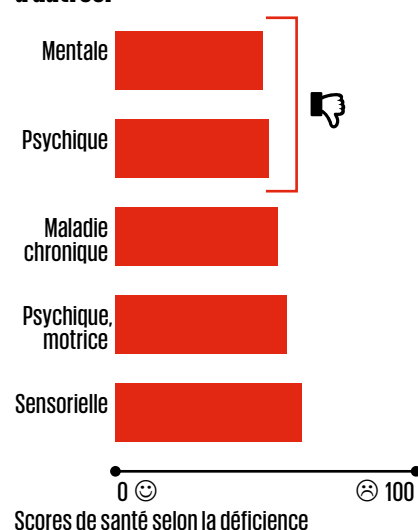
été donnée directement aux personnes en situation de handicap et en activité professionnelle. Par cet Observatoire, ont donc été évaluées pour la première fois la Santé et la Qualité de Vie au Travail des personnes en difficulté de santé.

**Plus d'une personne sur six rencontre des difficultés de santé dans son activité professionnelle mais n'est pas officiellement reconnue.** L'une des particularités du questionnaire était de s'adresser non seulement aux personnes en situation de handicap administrativement reconnues – et donc bénéficiaires de l'obligation d'emploi de 2005 – mais aussi aux personnes « non reconnues » disant rencontrer des difficultés de santé impactant leur activité professionnelle... Plus de 11 % des 1902 personnes ayant répondu ne sont pas reconnues. Que pouvons-nous tirer comme enseignement? En premier lieu, l'importance d'une population qui pourrait prétendre à la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé... Mais aussi et surtout l'importance d'une population qui a sans aucun doute des besoins en termes d'accompagnement, d'aménagements des situations de travail et qui, administrativement parlant n'entrent pas dans le périmètre des Missions Handicap. « Depuis la création du cabinet, il y a 25 ans, nous considérons qu'il s'agit là d'une des limites de l'obligation d'emploi. Nous sommes bien placés pour savoir que certaines personnes, bien que non reconnues, auraient bien besoin d'être accompagnées par les Missions Handicap et qu'elles ne franchissent pas si facilement le pas pour demander la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé », souligne Stéphanie Galvan.

**Des populations moins bien loties que d'autres.** S'agissant des scores de Santé et de Qualité de Vie au Travail, il ressort que les personnes atteintes de maladies chroniques, de déficience psychique ou porteuse de handicap mental

sont les moins bien loties. Pour ne parler que des maladies chroniques, on précisera que 35 % des 1902 personnes ayant répondu ont une maladie chronique... on rappellera également que d'après les sources officielles, 15 millions de personnes, soit 20 % de la population sont

### Des populations moins bien loties que d'autres.



### A propos de l'Observatoire QualiTHravail®

- 1<sup>re</sup> étude nationale sur la Santé et la Qualité de Vie au Travail des personnes en situation de handicap, reconnues ou non
- QualiTHravail® s'adresse à toute personne en situation de handicap, qu'elle en ait le statut ou non, en emploi dans le secteur privé ou public, profession libérale ou travailleur indépendant
- Partenaires associatifs de l'Observatoire : L'ADAPT et l'AFMD
- Parrain : Stéphane Houdet, n°2 mondial de tennis fauteuil
- Résultats disponibles sur <http://www.arianeconseil.fr/2015/10/observatoire-qualithravail/>
- Prochaine édition en 2017.

atteintes de maladies chroniques. « Ces chiffres sont édifiants » souligne Stéphanie Galvan. Pour elle, au-delà des actions de formation et de sensibilisation classiques et indispensables, l'important est de proposer des dispositifs d'appui et d'accompagnement de proximité : « l'appropriation de la maladie par la personne, le partage avec l'équipe et le manager est un chemin parfois difficile. Pour nous, accompagner l'ensemble des parties prenantes et donner des marges de manœuvres, notamment en apportant de la souplesse dans les modes d'organisation du travail (télétravail, co-working, temps choisi...) est essentiel pour rendre possible la conciliation de la maladie avec l'activité professionnelle ».

#### La subsistance d'importants besoins en matière d'aménagements.

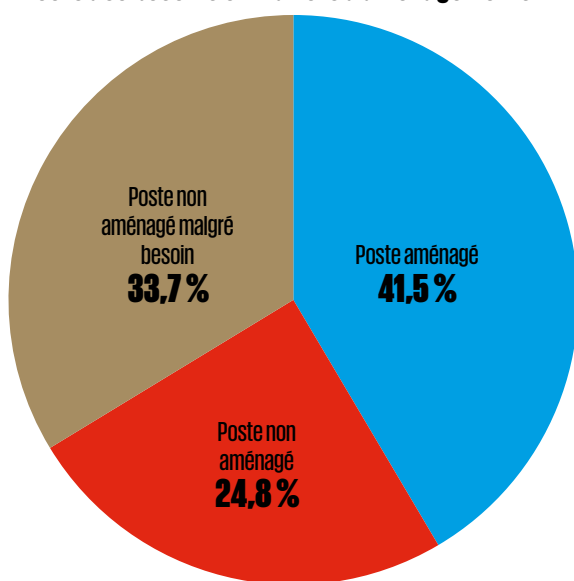
Aux questions relatives à l'aménagement des situations de travail, on constate que plus d'une personne sur trois n'a pas eu d'aménagement alors qu'elle en aurait besoin. Comment expliquer ce chiffre ? Le besoin a-t-il été exprimé ? A-t-il même été détecté ? Une chose est sûre : les employeurs, les équipes et le collaborateur ont tout intérêt à travailler ce sujet... pour préserver la santé de ses collaborateurs, mais pas seulement... Car l'Observatoire QualiTHravail® montre par ailleurs que l'aménagement est un puissant levier de Qualité de Vie au Travail. Et Stéphanie Galvan de préciser : « L'Observatoire démontre, chiffres à l'appui, qu'en agissant sur l'aménagement de la situation de travail, l'employeur va également améliorer la Qualité de Vie au Travail mais aussi renforcer très significativement la motivation ».

**Une population qui pointe du doigt ses faibles perspectives d'évolution.** L'Observatoire QualiTHravail® permettait d'investiguer 26 éléments de vie au travail : relations avec les collègues, relations avec le supérieur, intérêt et diversité des tâches, adéquation travail / valeurs pour n'en citer que quelques-uns. Par rapport à ces différents éléments, la population QualiTHravail® considère en moyenne que « les relations avec les collègues » sont l'élément le plus adapté en termes de vie au travail... par opposition aux « perspectives d'évolution » qui apparaissent, elles, comme l'élément le moins adapté. « Or, nous savons bien que la problématique de gestion des parcours et d'évolution professionnelle touche les

personnes en situation de handicap encore plus que les autres » renchérit Stéphanie Galvan. Le message est clair et peut s'adresser tant aux employeurs qu'aux pouvoirs publics. « En fonction des contextes d'entreprises, il nous arrive fréquemment de préconiser le développement d'un axe évolution de carrière... ou encore mettre en place des packs d'accompagnement visant à favoriser l'accès à la formation tout au long de la vie professionnelle ».

**Davantage d'écoute et de prise en compte de leurs attentes : les personnes en situation de handicap reconnues ou non veulent faire entendre leur voix.** C'était là un des objectifs de l'Observatoire QualiTHravail® : « Au moment des 10

#### Encore des besoins en matière d'aménagements.



ans de la loi handicap, il était particulièrement utile et légitime de donner la parole aux personnes en situation de handicap. Pourquoi ? Bien sûr parce qu'elles sont évidemment les mieux placées pour s'exprimer sur leurs conditions de travail, mais aussi parce que le handicap n'exclut pas d'être acteur de sa vie professionnelle ou encore de souhaiter contribuer au portage des Politiques Handicap ». explique Stéphanie Galvan. De fait, les personnes en situation de handicap ont saisi cette opportunité de s'exprimer... tout d'abord en prenant de leur temps pour remplir le questionnaire... puis en enrichissant le questionnaire de commentaires dans les questions ouvertes qui leur étaient proposées. 2 personnes sur 3 ont apporté leur vision en répondant aux questions ouvertes. De toute cette matière, il ressort des idées forces que quelques verbatims suffiront à résumer : « tenir compte de nos difficultés », « être mieux suivi et plus écouté », « accepter nos suggestions »... « Cette idée de consulter et d'associer les personnes aux Politiques Handicap, si elle est bien pilotée,

peut être très enrichissante, notamment aux moments clé de la Politique, lors d'un bilan, de la construction d'un plan d'actions ou de la négociation d'un accord par exemple » conclut Stéphanie Galvan.

Une aventure qui ne fait que commencer... Conçu par le Pôle Recherche et Développement du cabinet, l'Observatoire QualiTHravail® a vocation à être reconduit tous les deux ans ; car notre objectif est de procéder à une évaluation longitudinale de la Santé et la Qualité de Vie au Travail des personnes en difficultés de santé » explique Fabien Valet, responsable Etudes et Statistiques. Les résultats de la première édition sont d'ores et déjà publics. La prochaine étape est, à partir de toute cette matière, de faire bouger les lignes. Comment ? Tout d'abord en portant les résultats auprès des employeurs au travers des clubs d'entreprises notamment, auprès des associations et des pouvoirs publics... et ensuite, en créant des groupes de travail au sein desquels les acteurs, de tous les horizons, pourraient affiner les pistes d'actions qui émergent de l'étude. ●

#### Ariane Conseil : carte d'identité

- 25 ans d'expérience au service des entreprises et des organismes publics en matière de Politique Handicap, Santé et Qualité de Vie au Travail.
- Plus de 200 références, tous secteurs d'activité
- Une équipe multi compétences, composée de spécialistes de l'organisation, de l'ergonomie, de la formation, de la communication, du conseil et de l'accompagnement RH
- Deux domaines d'expertise :
  - Le conseil et l'accompagnement stratégique et opérationnel des Politiques Handicap. Quelques exemples d'interventions : formation et sensibilisation au handicap, étude ergonomique dans le cadre de l'accompagnement et du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, coaching de la Mission Handicap...
  - Le conseil et l'accompagnement stratégique et opérationnel de votre politique de prévention des risques, d'amélioration de la santé au travail et de promotion de la Qualité de Vie au Travail. Quelques exemples d'interventions : diagnostic en ergonomie des situations de travail, prévention du stress et des RPS, évaluation d'impact et accompagnement des démarches de changement au plan de la santé au travail... ●